



Maison de l'Europe de Paris



Le Parlement européen face à la crise **22 janvier 2009**

Dans la perspective des élections européennes de juin 2009, le cycle Enjeux économiques et sociaux de la Maison de l'Europe de Paris propose des auditions de députés européens français issus des commissions du Parlement européen jouant un rôle décisif dans la sphère économique et sociale, en partenariat avec l'AJEF (Association des Journalistes Economiques et Financiers). La première audition a réuni, le 22 janvier 2009, les députés Pervenche Berès (groupe PSE) et Jean-Paul Gauzès (groupe PPE), respectivement présidente et coordinateur de la commission Econ (Affaires économiques et monétaires). Maria Nowak, présidente de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique), et Frédérique Pfrunder, chargée de mission sur les questions bancaires auprès de la CLCV (Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie), participaient à ce débat animé par Françoise Crouigneau, présidente de l'AJEF.

« *Il est agréable d'être auditionnés car d'habitude c'est nous qui auditionnons* » a remarqué la députée Pervenche Berès en saluant l'initiative de la Maison de l'Europe de Paris de donner la parole aux députés européens français sur des dossiers-clés de leur mandature. Rappelant les compétences de la commission Econ, et notamment son rôle dans le dialogue monétaire avec la Banque centrale européenne (BCE), sa présidente a énuméré toute une série de dossiers - l'analyse des plans de relance, les agences de notation, les conditions de fonds propres pour les banques, la fiscalité de l'épargne... - illustrant l'implication de cette commission dans l'actualité économique de l'Union européenne (UE). Dans un proche horizon, les députés de la commission Econ sont préoccupés par la préparation du G20 qui aura lieu le 2 avril à Londres, « *sans représentation de l'UE en tant que telle* » a regretté Pervenche Berès en assurant que les députés s'emploieraient à « *faire vivre l'expression de la voix européenne* ».

Evoquant les propos, à la veille de ce débat, du président de la BCE, Jean-Claude Trichet, selon lequel « *il n'y a pas à l'heure actuelle de menace déflationniste dans l'UE* », Françoise Crouigneau, a interrogé les députés sur leur diagnostic et sur le rôle de la BCE dans la crise. « *Qu'est-elle prête à faire pour accompagner voire précéder les politiques budgétaires de relance ?* ».

Une Union économique et monétaire déséquilibrée

Pervenche Berès a salué la politique monétaire de la BCE quand, le 9 août 2007, celle-ci n'a pas hésité à intervenir massivement (95 milliards d'euros de liquidités injectés sur les marchés) mettant la zone euro sous perfusion. Mais la politique monétaire ne permet pas de soigner le malade ! La BCE aurait dû alerter les gouvernements pour qu'ils prennent les

mesures nécessaires afin d'empêcher que la crise de liquidités ne se transforme en crise de solvabilité. Autre critique formulée par la députée : la BCE, obnubilée par la hantise de l'inflation et le risque d'effet de second tour (l'augmentation des salaires), a trop tardé ensuite à baisser les taux d'intérêts, les augmentant même en juillet 2008 alors qu'il était clair que l'on n'échapperait pas à la transmission de la crise financière vers l'économie réelle.

La politique monétaire peut beaucoup et la BCE a gagné en crédibilité pendant la crise mais en parallèle, les gouvernements doivent agir pour travailler ensemble. Et c'est là que le bât blesse selon la députée : l'Union économique et monétaire (UEM) restera déséquilibrée tant que les gouvernements ne s'entendront pas pour créer un véritable pilier économique au niveau de l'UE, dont les outils, en matière de coordination des politiques économiques, ne sont pas assez forts.

Jean-Paul Gauzès a rejoint la présidente de la commission Econ sur ce constat de déséquilibre, pointant la faiblesse de la position des Etats incapables de s'entendre sur une véritable coordination des politiques économiques. Si la gestion de la crise révèle bien un défaut de réponse européenne, cette situation n'est pas sans lien, a insisté le député, avec le fait que les effets négatifs du rejet du Traité constitutionnel en 2005 n'ont pas été surmontés. L'Union reste en panne d'outils d'intervention européens.

Désormais, la BCE a fait ce qu'il fallait en terme de baisse des taux, a-t-il estimé, mais il reste un blocage au niveau du crédit. Il faut que les banques se remettent à prêter en répercutant les baisses de taux d'intérêt. Par ailleurs, Jean-Paul Gauzès a plaidé pour un renforcement de la supervision et du contrôle des banques. Selon lui, la juxtaposition des contrôleurs nationaux ne suffit pas, il faut un contrôleur européen.

L'euro, bouclier dans la crise

Questionnée par Françoise Crouigneau sur le rôle de l'euro dans la crise, Pervenche Berès a montré combien la monnaie unique, qui vient de fêter ses dix ans le 1^{er} janvier 1999, était au cœur de la capacité de la zone euro à résister, en temps ordinaire comme en période de crise. L'euro a joué un rôle protecteur pour les économies européennes en leur évitant une crise monétaire générale et sans lui, l'Irlande connaîtrait une situation à l'islandaise ! Ne pas être dans la zone euro a un coût énorme, a noté la députée, en rappelant la situation des pays d'Europe centrale et orientale dont les monnaies sont secouées par la crise financière. Le cas de la Hongrie, qui a dû requérir l'intervention du FMI, est emblématique. Aujourd'hui, les banques de ces pays demandent aux pays de la zone euro et à la BCE de venir les aider et rêvent de rejoindre la zone euro.

Lors d'un premier échange avec l'auditoire, plusieurs questions ont porté sur l'efficacité du plan de relance en France et sur l'opportunité de soutenir la consommation. Créer une situation favorable à la reprise des investissements est essentiel, a insisté Jean-Paul Gauzès, mais l'efficacité de cette approche n'est pas immédiate ; quant à une relance de la demande, elle se traduirait par une hausse des importations qui aggraverait le déséquilibre de la balance commerciale. Il faut donc faire « *un bon dosage* » entre les deux, en particulier pour répondre aux situations sociales les plus difficiles. Une préoccupation très présente à la CLCV, comme en a témoigné Frédérique Pfrunder : certes, relancer l'investissement est important mais il faut être vigilant à l'égard des populations les plus modestes très fragilisées par la crise et soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs. Dans la situation actuelle, il ne faut pas renoncer à une relance par la demande, selon Pervenche Berès qui a souligné que « *des mesures de justice sociale* » en faveur de l'emploi devaient être financées quel que soit leur impact sur les finances publiques.

Répondant à une question de la salle sur le surendettement et le crédit à la consommation, Pervenche Berès a souligné que les banques ne devaient pas négliger leur indispensable rôle de conseil. La législation européenne prévoit des obligations pour les créanciers, portant à la fois sur les clauses du contrat de crédit et sur les informations que l'emprunteur est en droit de recevoir. La députée a par ailleurs rappelé que le Parlement

européen, avec la directive Mifid, s'était battu en faveur de la protection des épargnants sur les marchés financiers. Elle s'est prononcée pour le développement de l'éducation financière des citoyens, nécessaire au regard de « *stratégies de vie plus compliquées qu'autrefois* » que les banquiers et les assureurs doivent prendre en compte.

Le Parlement était favorable à une harmonisation concernant le crédit à la consommation, a-t-elle expliqué, mais le blocage est venu des Etats, chacun souhaitant conserver ses spécificités (par exemple sur la question du délai de rétractation). Frédérique Pfrunder a approuvé l'appréciation de Pervenche Berès : « *L'Europe a loupé le coche sur le crédit à la consommation avec une directive peu ambitieuse, chaque pays, chaque lobby a voulu conserver ses propres avantages nationaux* » a-t-elle regretté en annonçant que la CLCV souhaitait remettre ce sujet sur l'agenda européen pour encadrer davantage le crédit à la consommation. Certes, l'information et l'éducation du consommateur sont importantes mais ce n'est pas suffisant, a estimé Frédérique Pfrunder, il faut interdire certains produits, comme les crédits immobiliers à taux variables, et l'Europe pourrait agir à cet endroit.

Microcrédit : une autre vision de la finance

Autre sujet à l'ordre du jour de l'audition, le microcrédit. « *Dans la crise actuelle, le problème le plus grave est celui de l'emploi, miser davantage sur le travail indépendant permettrait d'ouvrir l'accès à un gros gisement d'emplois. Cela revient moins cher que la création de contrats aidés. C'est pourquoi il est important que la Commission et le Parlement européens se soient saisis de la question du microcrédit* » a souligné Maria Nowak, en saluant l'implication de la commission Econ et de sa présidente sur ce sujet. Les gouvernements s'inquiètent à juste titre de la raréfaction du crédit aux entreprises, a-t-elle observé, mais le rôle du microcrédit pour favoriser la création de micro-entreprises est trop peu souligné. Le microcrédit, qui ouvre l'accès au capital pour les personnes en difficulté souhaitant créer une micro-entreprise, contribue à la croissance et à l'emploi, a appuyé Frédérique Pfrunder, ce sujet interpelle les associations de consommateurs.

Le microcrédit conduit, à l'heure où l'on dit vouloir « tout réformer » dans le fonctionnement du capitalisme, à changer notre vision de la finance, a plaidé Maria Nowak, la finance doit servir aussi aux plus démunis pour les aider à bâtir leur propre destin. Si l'idée du microcrédit est venue du Sud, avec l'exemple de la Grameen Bank du Bangladesh créée par Muhammad Yunus, Prix Nobel de la Paix, elle n'est pas réservée aux pays en développement. Selon la présidente de l'ADIE, la montée des services dans les économies industrialisées et les nouvelles technologies favorisent la création de petites unités de production qui ont besoin de microcrédit pour se développer. En Europe, c'est un outil de la phase post-industrielle, a remarqué Maria Nowak et l'initiative européenne pour le développement du microcrédit, publiée par la Commission en novembre 2007, est très importante car elle lui donne une visibilité et propose une approche globale. Elle définit en effet un cadre permettant de coordonner les efforts au niveau communautaire afin d'améliorer l'environnement légal et institutionnel dans lequel les organismes de microcrédit évoluent et la disponibilité du capital. Un dispositif financier, envisagé par la BEI (Banque européenne d'investissement) avec l'appui du Parlement européen et des banques intéressées, aidera à financer les institutions de microcrédit. Le rôle du Parlement européen, qui doit se prononcer en mars sur un rapport de la commission Econ, sera fondamental, selon Maria Nowak pour faire évoluer le cadre légal et réglementaire, mal adapté dans les pays européens au développement de la microfinance. « *Il faut pousser les Etats à adapter rapidement ce cadre* » a observé Pervenche Berès. Et l'appui financier des banques, a-t-elle ajouté, sera indispensable au développement du microcrédit.

Les règles de Bâle II devront prendre en compte le microcrédit, a précisé Jean-Paul Gauzès, en soulignant le faible taux de défaillance des micro-entreprises et leur rôle positif en faveur de la démocratisation de l'économie.

Un espace unique de paiements en euros

Abordant l'autre dossier au programme de l'audition, le SEPA (espace unique de paiements en euros), Françoise Crouïgneau a insisté sur l'importance considérable de ce chantier pour les citoyens. L'objectif est en effet de rendre les paiements électroniques réalisés au sein de la zone euro – cartes de crédit, de débit, virements bancaires ou prélèvements – aussi simples que les paiements domestiques effectués au sein d'un même pays. Jean-Paul Gauzès, rapporteur au fond sur la directive concernant les services de paiement dans le marché intérieur entrée en vigueur fin décembre 2007, a expliqué que ce texte, qui devait être transposé dans les législations nationales d'ici à novembre 2009, renforçait la concurrence en introduisant une nouvelle catégorie de prestataires de services, des « établissements de paiements » autorisés à fournir et à exécuter des services de paiement dans toute l'Union. Il a souligné l'attention portée par le Parlement à la garantie de rendre les paiements effectifs à « jour + 1 ». Quand cet espace unique de paiement deviendra une réalité, à l'horizon 2010-2011, il procurera des avantages aux citoyens européens, a assuré le député, en rendant les paiements transfrontaliers plus faciles, moins chers et plus rapides.

Il est certes positif pour les consommateurs de partager des moyens de paiements identiques partout en Europe, a observé Frédérique Pfrunder, mais les résultats de la directive risquent d'être limités par les atermoiements de l'industrie bancaire qui tarde à mettre en place les règles devant présider à la mise en œuvre concrète de l'espace unique de paiements. Celui-ci a été concrétisé pour les virements mais, en revanche, c'est loin d'être le cas pour les prélèvements. Les associations de consommateurs devront aussi être vigilantes sur les impacts du SEPA en termes de coûts et de changements juridiques pour les usagers. Exemple concret : le système du double mandat en France concernant les prélèvements est voué à disparaître car, avec les nouvelles règles du SEPA, seul le prestataire aura une copie du mandat et non plus la banque. « *C'est un changement très concret pour nous qui sommes saisis de nombreux litiges entre les consommateurs et les prestataires de services, a souligné la représentante de la CLCV, et il faudra veiller à informer les consommateurs avec précision* ».

Comme c'est le cas pour nombre de dossiers, les différences entre les systèmes nationaux n'ont pas permis au législateur européen de réaliser une harmonisation maximale, a expliqué Jean-Paul Gauzès. Résultat : la transposition de la directive laisse au législateur national une marge d'interprétation... et beaucoup de questions en suspens pour les associations de consommateurs !

(Synthèse : Catherine Véglio-Boileau, Maison de l'Europe de Paris, janvier 2009).